

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 2 décembre 2014, à 20 h, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, à Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers :

Hugo Mc Dermott, Jacques Demers, Marie-Josée Beauregard, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-186 :

Il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. CONSULTATION PUBLIQUE :
 - Dérogation mineure - Déroger à l'article 7.5.3 du règlement de lotissement numéro 09-217 relativement à un projet de lotissement en subdivision du lot 2 211 027 situé sur la rue Girouard
4. Parole au public et période de questions
5. CONSEIL :
 - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 4 novembre 2014, à 20 h
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Dérogation mineure – Déroger à l'article 7.5.3 du règlement de lotissement numéro 09-217 relativement à un projet de lotissement en subdivision du lot 2 211 027 situé sur la rue Girouard
 - 5.4 Établissement du calendrier 2015 des séances du conseil
 - 5.5 Changement d'administrateur en épargne retraite et adhésion au RREMQ
 - 5.6 Mutuelle des Municipalités du Québec – Renouvellement de la police d'assurances 2015
 - 5.7 Québec municipal – Adhésion 2015
 - 5.8 Fédération Québécoise des Municipalités – Adhésion 2015
 - 5.9 Corporation informatique de Bellechasse – Soutien technique 2015
 - 5.10 Parc des Prés – Réception définitive des travaux
 - 5.11 Développement secteur sud - Réception définitive des ouvrages
 - 5.12 Comité des bassins versants des Douze et Métairie
 - 5.13 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal Volet « Accélération des investissements sur le réseau routier local »
 - 5.14 Présentation d'une demande dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018
 - 5.15 Service des incendies – Achat divers
 - 5.16 Association des chefs en sécurité incendie du Québec – Adhésion 2015
 - 5.17 Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie – Cotisation 2015
 - 5.18 Comité de la crête – Achat conjoint d'une chenillette
 - 5.19 Poste de brigadière – Nomination d'un remplaçant

- 5.20 Service des loisirs – Surveillance de la patinoire
- 6. LÉGISLATION :
- 6.1 Avis de motion – Règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2015
- 6.2 Adoption – Règlement numéro 14-285 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin d’abroger et remplacer la grille des usages et normes de la zone R-13
- 7. SERVICE DE L’URBANISME :
- 7.1 Rapport du service
- 8. SERVICE TECHNIQUE :
- 8.1 Rapport du service des eaux usées
- 9. CORRESPONDANCE :
- 9.1 Sommaire de la correspondance
- 10. SERVICE DE L’AQUEDUC :
- 10.1 Rapports mensuels d’exploitation
- 11. Divers
- 11.1 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
- 12. Levée de la session

3. CONSULTATION PUBLIQUE :

- **Dérogation mineure - Déroger à l’article 7.5.3 du règlement de lotissement numéro 09-217 relativement à un projet de lotissement en subdivision du lot 2 211 027 situé sur la rue Girouard**

En conformité avec la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme, et tel que mentionné dans l’avis public daté du 17 novembre 2014, une période est mise à la disposition de l’assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement à la demande de dérogation mineure mentionnée en rubrique.

4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS :

Une période de questions est tenue à l’intention des contribuables.

5. CONSEIL :

5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2014, À 20 H :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-187 :

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2014, à 20 h, tel que rédigé et d’en approuver les signatures.

5.2 ADOPTION DES COMPTES À PAYER :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-188 :

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu que la liste des comptes à payer au 2 décembre 2014 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d’administration.

• Salaires (semaine 44 à 47) :	30 825,44 \$
• Chèques C0008519 à C0008579 :	101 011,72 \$
• Chèques manuels M0007147 à M0007148 :	477,97 \$
• Accès D L1400155 à L1400172 :	30 260,42 \$
Total :	162 575,55 \$

5.3 DÉROGATION MINEURE – DÉROGER À L’ARTICLE 7.5.3 DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 09-217 RELATIVEMENT À UN PROJET DE LOTISSEMENT EN SUBDIVISION DU LOT 2 211 027 SITUÉ SUR LA RUE GIROUARD :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-189 :

CONSIDÉRANT la demande formulée par le propriétaire du lot 2 211 027 situé sur la rue Girouard, relativement à la construction d’habitations unifamiliales jumelées sur des lots qui dérogent aux dimensions minimales prévues au règlement de lotissement, soit des lots projetés qui mesurent 13,1 m alors que la réglementation prévoit 18 m;

CONSIDÉRANT les dispositions normatives du règlement de lotissement numéro 09-217;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement numéro 09-217 stipule que pour l’implantation d’un jumelé, une profondeur minimale de 30 m par lot est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les terrains créés proposent une largeur, ainsi qu’une superficie supérieures aux minimums exigés;

CONSIDÉRANT QUE l’implantation des résidences unifamiliales jumelées projetées respectera la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne porterait pas préjudice aux propriétés adjacentes;

CONSIDÉRANT l’avis du Comité consultatif d’urbanisme en date du 25 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu d’accorder la présente dérogation mineure.

5.4 ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2015 DES SÉANCES DU CONSEIL :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-190 :

CONSIDÉRANT QUE l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Beaugard, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu:

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l’année 2015, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 20 h:

- 13 janvier 2015
- 3 février 2015
- 3 mars 2015
- 7 avril 2015
- 5 mai 2015

- 2 juin 2015
- 7 juillet 2015
- 11 août 2015
- 1^{er} septembre 2015
- 6 octobre 2015
- 3 novembre 2015
- 1^{er} décembre 2015

5.5 CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR EN ÉPARGNE RETRAITE ET ADHÉSION AU RREMQ :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-191 :

CONSIDÉRANT la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a pris la décision d'adhérer à ce régime;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a pris acte du Règlement du Régime de retraite des employés municipaux du Québec, daté du 11 juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE les employés la municipalité de Saint-Dominique ont été consultés sur la participation à ce régime et que plus de la moitié ont approuvé celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Dominique adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

QUE cette adhésion soit effective au 28 décembre 2014;

QU'à compter de cette date l'ensemble des employés participe au volet à cotisation déterminée;

DE fixer la cotisation salariale à 6 % du salaire admissible;

QUE la directrice générale soit autorisée à attester pour et au nom de la municipalité de Saint-Dominique du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur du régime;

QUE la directrice générale soit autorisée à transmettre à Aon Hewitt, administrateur délégué du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenues depuis la date d'adhésion du régime.

DE fusionner au 28 décembre 2014 le régime de retraite simplifié de Desjardins Sécurité financière pour les employés de la municipalité de Saint-Dominique enregistré auprès de la Régie des rentes du Québec sous le numéro 39996 au nouveau Régime de retraite des employés municipaux du Québec.

5.6 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCES 2015 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-192 :

CONSIDÉRANT QUE les assurances de la municipalité viennent à échéance le 31 décembre 2014 et qu'il y a lieu de renouveler celles-ci;

CONSIDÉRANT le renouvellement reçu à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de renouveler les assurances de la municipalité auprès de La Mutuelle des municipalités du Québec pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, au montant de 53 899 \$.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront intégrées aux différents postes budgétaires à même le budget de fonctionnement 2015.

5.7 QUÉBEC MUNICIPAL – ADHÉSION 2015 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-193 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est abonnée au portail internet de Québec Municipal et que cet abonnement est renouvelé annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu de renouveler l'abonnement à Québec Municipal pour un montant de 500 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même le poste budgétaire 02-130-00-494 au budget 2015.

5.8 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – ADHÉSION 2015 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-194 :

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la municipalité pour l'année 2015, auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu de renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2015, au montant de 2 316,48 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même le poste budgétaire 02-110-00-494 au budget 2015.

5.9 CORPORATION INFORMATIQUE DE BELLECHASSE – SOUTIEN TECHNIQUE 2015 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-195 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique utilise le logiciel de gestion municipal CIB et qu'il faut renouveler le contrat de service à tous les ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu de renouveler le contrat de service selon l'option régulière offerte par CIB pour l'exercice financier 2015, ainsi que l'achat du module "rôle en ligne", pour un montant total de 5 250 \$ plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même les postes budgétaires 02-130-00-414, 02-150-00-610 et 02-610-00-414 du budget 2015.

5.10 PARC DES PRÉS – RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-196 :

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aménagement du parc des Prés ont fait l'objet d'une réception provisoire le 12 novembre 2013 (dossier SDOM-00212747);

CONSIDÉRANT QUE la période de réception provisoire des travaux venait à échéance le 12 novembre 2014 et que les ouvrages sont tous complétés en conformité avec les documents de soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu d'accepter en date du 12 novembre 2014, les travaux effectués par Pavages Maska Inc. (dossier SDOM-00212747) et d'en autoriser le paiement final au montant de 6 196,23 \$ taxes incluses.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même les retenues de garanties au poste 55-136-10.

5.11 DÉVELOPPEMENT SECTEUR SUD - RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-197 :

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'infrastructures de rues ont été réalisés sur les rues de la Rocade, du Coteau, des Monts et des Vallées (dossier C-11-11-05);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'infrastructures de rues ont fait l'objet d'une réception provisoire le 14 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux d'infrastructures de rues ont fait l'objet d'une réception définitive le 24 novembre 2014 et que ceux-ci ont été réalisés en conformité aux exigences des plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Beauregard, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu d'accepter les documents produits par M. Yves Beaulieu, ingénieur de la firme Consumaj Inc., pour la réception provisoire des ouvrages en date du 24 novembre 2014.

5.12 COMITÉ DES BASSINS VERSANTS DES DOUZE ET MÉTAIRIE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-198 :

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue du Comité des bassins versants des Douze et Métairie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'accorder un montant de 500 \$ à ce comité.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-610-00-996 et financées à même l'exercice courant.

5.13 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL VOLET « ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL » :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-199 :

ATTENDU QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Dominique ont pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements du réseau local routier (AIRRL);

ATTENDU QUE ce conseil désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Beauregard, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Dominique autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du AIRRL.

5.14 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2014 À 2018:

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-200 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu que la municipalité de Saint-Dominique s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

5.15 SERVICE DES INCENDIES – ACHAT DIVERS :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-201 :

CONSIDÉRANT la demande du comité de direction du service des incendies pour différents achats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'autoriser les achats suivants :

- 4 ensembles complets bunker pour un montant de 6 152 \$, plus taxes
- 1 casque Bullard pour un montant de 210 \$, plus taxes
- 3 paires de bottes Acton pour un montant de 390 \$, plus taxes
- 12 paires de gants Pro-Tech pour un montant de 1 320 \$, plus taxes
- 12 cagoules Nomex pour un montant de 336 \$, plus taxes
- 10 longueurs de boyaux 1 3/4" pour un montant de 1 200 \$, plus taxes

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles aux postes budgétaires 02-220-00-526 et 02-220-00-650.

5.16 ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC – ADHÉSION 2015 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-202 :

Il est proposé par le conseiller Jacques Demers, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'autoriser le paiement de la cotisation de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour l'année 2015, au montant de 237 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même le poste budgétaire 02-220-00-494 au budget 2015.

5.17 ASSOCIATION DES POMPIERS AUXILIAIRES DE LA MONTÉRÉGIE – COTISATION 2015 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-203 :

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler la cotisation 2015 de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Beauregard, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu d'autoriser le paiement de la cotisation de l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie pour l'année 2015, au montant de 360 \$.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même le poste budgétaire 02-220-00-494 au budget 2015.

5.18 COMITÉ DE LA CRÊTE – ACHAT CONJOINT D'UNE CHENILLETTE:

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-204 :

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue du Comité de la Crête relativement au remplacement de la chenillette pour l'entretien des pistes de ski de fond;

CONSIDÉRANT QUE Les Carrières St-Dominique accepte de défrayer la moitié du montant requis de 7 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu de défrayer un montant de 3 500 \$ représentant la moitié de l'achat pour le remplacement de la chenillette.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont disponibles à même le poste budgétaire 02-190-00-996 et financées à même l'exercice courant.

5.19 POSTE DE BRIGADIÈRE – NOMINATION D'UN REMPLACANT :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-205 :

Il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'autoriser monsieur Réjean Poulin comme remplaçant lors de l'absence de la brigadière.

5.20 SERVICE DES LOISIRS – SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-206 :

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi parue pour faire de la surveillance à la patinoire;

CONSIDÉRANT les offres reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu unanimement de procéder à l'engagement des personnes suivantes :

- Thomas Blouin
- Robert Ledoux
- Louis-Philippe Roy

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-701-30-142.

6. LÉGISLATION :

6.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR 2015 :

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-François Morin que sera adopté, lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2015.

En vertu de l'article 445 du Code municipal, une dispense de lecture est demandée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, les membres du Conseil ayant tous reçu une copie du projet de règlement dans les délais requis par la Loi.

6.2 ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 14-285 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-216 AFIN D’ABROGER ET REMPLACER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE R-13 :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-207 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages ainsi que l’aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q.c.A-19.1) autorise une municipalité à modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'il existe une problématique pour la somme des marges latérales dans la zone R-13;

CONSIDÉRANT l’adoption du premier projet de règlement numéro 14-285 lors de la séance ordinaire tenue le 7 octobre 2014;

CONSIDÉRANT la tenue d’une consultation publique lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l’avis de motion donné lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2014;

CONSIDÉRANT l’adoption du second projet de règlement lors de la séance régulière tenue le 4 novembre 2014;

CONSIDÉRANT la période d’approbation référendaire qui s’est tenue du 10 au 20 novembre 2014 et à laquelle aucune signature n’a été enregistrée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu d’adopter le règlement numéro 14-285 modifiant le règlement de zonage numéro 09-216 afin d’abroger et remplacer la grille des usages et normes de la zone R-13.

7. SERVICE DE L’URBANISME :

7.1 RAPPORT DU SERVICE :

La compilation du mois de novembre 2014 est déposée au Conseil.

8. SERVICE TECHNIQUE :

8.1 RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES :

Le rapport du mois de novembre 2014 est déposé au Conseil.

9. CORRESPONDANCE :

9.1 SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE :

Le sommaire de la correspondance du mois de novembre 2014 est déposé au Conseil.

10. SERVICE DE L'AQUEDUC :

10.1 RAPPORTS MENSUELS D'EXPLOITATION :

Les rapports mensuels d'exploitation des mois de juin, juillet et août 2014, tels que préparé par Aquatech, est déposé au Conseil.

11. DIVERS :

11.1 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL :

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les membres du Conseil doivent déposer une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires dans les immeubles situés sur les territoires de la municipalité locale et de la municipalité régionale de comté des Maskoutains.

La directrice générale confirme la réception et dépose les déclarations de tous les membres du Conseil.

12. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-208 :

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu de lever cette séance à 20 h 20.

Robert Houle, maire

Christine Massé
Directrice générale et
secrétaire-trésorière